

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 26 octobre 2023

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 15
Votants : 21
Absents : 8
Procurations : 6

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, Mme SIRVEN Françoise,
M. DACHEUX Jean-Philippe, M. LAVIE Richard, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel,
M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme JACQUEMIN Monique,
M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, M. CAPELLI Fabrice,
Mme BAECKEROOT Marie-Hélène

Procurations :

Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine donne procuration à M. CAPELLI Fabrice
Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à Mme FERRERES France
Mme ARNAUD Sandrine donne procuration à Mme GALABRUN-BOULBES Jackie
M. FOURNEAU Julien donne procuration à Mme SIRVEN Françoise
M. JULIEN Eric donne procuration à Mme JACQUEMIN Monique
Mme LEOTARD Hélène donne procuration à Mme REYREAU Peggy

Absents excusés : Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. Didier BELLOC

Objet : VIE ASSOCIATIVE – Subvention exceptionnelle SDNE

M CAPELLI informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle de l'Association S.D.N.E. pour l'organisation en partenariat avec la commune et l'ALEC du « jour de la nuit » le 13 octobre 2023.

Ce dossier a été examiné par la commission « Vie associative » le 10 octobre qui propose une aide de 200 € pour encourager la tenue de cet évènement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'Association S.D.N.E. pour l'organisation du jour de la nuit le 13 octobre 2023, d'un montant de 200 €
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES